

MISE EN PLACE DU PLAN D'ACCES AUX SERVICES DE GARDERIES PERI-SCOLAIRE SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU PLAN VIGIPIRATE.

MATIN :

De 7h30 à 8h00 **garderie unique pour tous** en maternelle, accès contrôlé, entrée porte de l'école maternelle.

De 8h00 à 8h20 **garderie maternelle**, accès contrôlé, entrée porte de l'école maternelle.

De 8h00 à 8h20 **garderie élémentaire**, accès contrôlé, entrée porte de l'école maternelle.

SOIR :

De 16h00 à 16h30 **garderie maternelle** à l'école maternelle, accès et sortie contrôlés, portail école maternelle **de 16h30 à 16h40.**

De 16h00 à 16h30 **garderie élémentaire** à l'école élémentaire, sortie contrôlée, portail école élémentaire **de 16h30 à 16h40.**

De 16h30 à 18h15 **garderie maternelle** à l'école maternelle : - **Accès et sortie contrôlés portail école maternelle de 17h10 à 17h20.**
- **Sortie contrôlée porte école maternelle de 17h55 à 18h05.**

De 16h30 à 18h50 **garderie élémentaire** à l'école élémentaire : - **Accès et sortie contrôlés, portail école maternelle de 17h10 à 17h20.**
De 17h50 à 18h15 **garderie élémentaire au restaurant scolaire** : - **Sortie contrôlée, portail école maternelle de 17h55 à 18h05**

De 18h15 à 18h30 **garderie unique pour tous au restaurant scolaire, sortie contrôlée portail maternelle de 18h25 à 18h30.**

En ce qui concerne la garderie du soir vos enfants vous seront remis uniquement dans les créneaux horaires indiqués (16h30-16h40 17h10-17h20 17h55-18h05 18h25-18h30). Ce dispositif est mis en place dans le cadre de l'état d'urgence, il a pour but de sécuriser au maximum les accès des adultes à l'école, nous comptons sur votre vigilance, nous vous remercions de votre compréhension.

Le Maire,
D. GUELON